

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00502**

**CONTRAT DE RIVIERE GIER - CONVENTION ANNUELLE 2020 AVEC LE SYGR  
DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SEM SYGR**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68  
Nombre de présents : 49  
Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de voix : 49

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ  
GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,  
M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE,  
M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,  
M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Claude LIOGIER, M. Gérard MANET,  
M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER,  
M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20191205-02019005020

DATE D'ARCHIVAGE : 13 décembre 2019

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019**

**CONTRAT DE RIVIERE GIER - CONVENTION ANNUELLE 2020 AVEC LE SYGR  
DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SEM SYGR**

Dans le cadre de l'Entente « Saint-Etienne Métropole » « Syndicat Mixte du Gier Rhodanien » signée le 27 juin 2013, il est prévu à l'article 5 la possibilité de réaliser des opérations communes à l'échelle du bassin versant dans le cadre du contrat de rivière Gier (2013 - 2020). Toujours dans ce document, un groupement de commande permanent est constitué pour la durée du contrat de rivière (article 6) dont Saint-Etienne Métropole est désignée « collectivité coordinatrice ».

La liste des opérations communes à engager en année N+1 doit être soumise aux assemblées délibérantes de SEM et du SyGR par la conférence de l'entente en année N. La conférence de l'entente s'est réunie le lundi 04 novembre 2019 à la maison du fleuve Rhône à Givors et a approuvé la liste des opérations à engager pour l'année 2020 ainsi que les clés de répartitions. Le tableau suivant récapitule ces éléments :

Intitulé de l'opération	N° opération CR / PAPI	Montant prévisionnel (€ HT)	subvention attendue	clé de répartition	Montant prévisionnel SEM (€ HT)	Montant prévisionnel SyGR (€ HT)
Poste de chargé de mission Animation du contrat de rivière et du PAPI	CR : C2-1	50 000 €	80%	Population	43 000 €	7 000 €
Poste de technicien Réfèrent eau et industrie	CR : A3-1	40 000 €	80%	Temps effectif sur chaque territoire	34 400 €	5 600 €
Poste de chargé de mission Plan de gestion de la ressource en eau	CR : A3-1	40 000 €	80%	Population	34 400 €	5 600 €
Poursuite de la mise en œuvre du système d'alerte aux crues	CR : B1-5	340 000 €	0%	Surface de zones inondables	292 400 €	47 600 €
Animations scolaires	CR : C1-4	9 200 €	80%	Nombre de classes réellement concerné	6 400 €	2 800 €
Sensibilisation à la culture du risque (film retour expérience, échelle crue, laisse de crues, ...)	CR : C1-5	3 000 €	80%	Population / Nombre d'échelle	2 580 €	420 €
Diagnostic de vulnérabilité	PAPI : 5.2 à 5.4	5 000 €	80%	Nombre de diagnostic	4 300 €	700 €
Réalisation d'exercice de crise	PAPI : 3.3	5 000 €	80%	Population	4 300 €	700 €
Bilan final contrat de rivière	C2-8	50 000 €	80%	Population	43 000 €	7 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>542 200 €</b>			<b>464 780 €</b>	<b>77 420 €</b>

Ces opérations seront financées par les partenaires du Contrat de Rivière (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Loire et Département du Rhône) et du Programme d'Action de Prévention des Inondations (l'Etat).

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **arrête la liste des opérations communes à engager au titre de l'année 2020 entre Saint-Etienne Métropole et le SYGR ;**
- **les dépenses et les recettes seront imputées au budget principal Rivières.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**